



**Sandrine Le Feur**  
*Députée du Finistère*

**Ministère de l'Éducation Nationale**  
**Monsieur le Ministre**

A Morlaix, le 10 juillet 2023

Monsieur le Ministre,

Le collectif « Pour que vivent nos langues », qui réunit plus de trente associations et fédérations œuvrant pour la transmission des langues régionales en France, a porté à notre connaissance la correspondance qu'il vous a adressée afin d'engager avec vous un travail sur la place des langues régionales dans l'Éducation nationale.

Nous, députés bretons de la majorité, sommes particulièrement attentifs à l'application de la convention Etat-Région spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne pour la période 2022-2027.

Cette convention s'inscrit dans la droite ligne de la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, qui inscrit les langues régionales à l'article 1 du code du patrimoine et rappelle que « L'État et les collectivités territoriales concourent à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion des ces langues ». Ce principe nous est cher et prône une réelle reconnaissance de la langue régionale au sein de l'Éducation Nationale.

Ainsi donc, la convention fixe des objectifs qui intéressent l'action de votre ministère, tels que :

- Passer d'ici 2027 de 20 mille à 30 mille élèves scolarisés dans les filières bilingues français-breton
- Accroître le nombre de postes aux concours
- Faciliter le recours pour les enseignants bilingues aux procédures d'ineat-exeat en lien avec les Postes à Profil Particulier (POB)
- Généraliser l'initiation dans la moitié des écoles primaires

Un an après la signature de cette convention nous sommes préoccupés des retards qui se font jour dans la mise en œuvre de ces objectifs communs.

Il nous semble que, paradoxalement, l'existence de cette feuille de route volontariste semble au contraire s'accompagner d'une dégradation de certains indicateurs.

Ainsi, la réforme du Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles (CRPE) a connu des effets déstabilisants sur le concours dit « spécial langues régionales » en Bretagne. Les nouvelles modalités des épreuves le rendent peu attractif avec un effet certain sur le taux d'admission. Sur les cinquante-deux postes ouverts au concours 2023, seuls environ vingt seraient pourvus.



L'entrée dans l'Académie des enseignants en capacité d'enseigner leur discipline en breton ne semble pas particulièrement aisée. En Finistère un seul poste sur les cinq pourvus l'a été avec une personne hors Académie.

Atteindre les objectifs de la convention en matière de scolarisation d'élèves bilingues et de généralisation de l'enseignement optionnel des langues régionales passera nécessairement par un plan de formation des enseignants dont nous ne constatons pas l'existence.

Cette année, les élèves bretonnants ont été autorisés à concourir aux épreuves de sciences du brevet des collèges en breton, ce qui représente un réel soulagement. A l'image de cette possibilité, une meilleure cohérence des parcours est attendue.

Nous souhaiterions donc que vous meniez une concertation spécifique avec les associations du collectif Pour que vivent nos langues afin de lever les freins au développement et à la diffusion des langues régionales, notre patrimoine commun à tous.

Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Sandrine Le Feur**, Députée du Finistère  
**Annaïg Le Meur**, Députée du Finistère  
**Lysiane Métayer**, Députée du Morbihan  
**Jean-Charles Larsonneur**, Député du Finistère  
**Didier Le Gac**, Député du Finistère  
**Graziella Melchior**, Députée du Finistère